

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos **Lettre N° 34 du 21/11/2008**

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Rentrée 2008 : j'y pense et puis...je n'oublie pas ! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

- parce que collectivement nous sommes plus forts.
- pour être mieux informé et défendu.
- parce qu'avec la déduction fiscale , cela me revient à peine à 4 euros par mois !

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

A ce jour sur les 4000 collègues **votant par correspondance**, moins de la moitié l'ont fait **VOTEZ SANS ATTENDRE pour le SNUipp !**

Si vous avez « égaré » votre matériel de vote, contactez-nous rapidement !

Informations départementales

Grève du 20 novembre :Mobilisation exceptionnelle...réponse de Xavier Darcos...le mépris et l'insulte aux enseignants !

Dans le Bas-Rhin la mobilisation des enseignants, surtout dans le premier degré, a atteint une ampleur jamais vue ! Des dizaines et des dizaines d'écoles étaient fermées...plus de 50 dans la seule ville de Strasbourg.

Près de 5000 enseignants ont défilé dans les rues strasbourgeoises pour dire NON à l'école que le ministre veut nous imposer.

Hier sa réponse a été d'affirmer qu'il « respectait les enseignants qui étaient en classe et qui faisaient du français et des maths au lieu de faire grève ».....Eh bien monsieur Darcos vous ne respectez que 30% des enseignants...les 70% qui se sont mobilisés pour une « autre école » n'ont pas l'intention de respecter votre politique.

A ce mépris, la seule réponse ne peut être qu'une amplification de la mobilisation !

Parallèlement à des rencontres au niveau national entre les organisations de l'Education, les syndicats enseignants du Bas-Rhin se réuniront en intersyndicale dès Lundi 24 Novembre dans les locaux du SNUipp67.

Les formes possibles d'actions sont nombreuses(débats-rassembléments ..) et nous allons en proposer. Cependant –et malgré les dires de Xavier Darcos – la grève reste un des moyens de pression les plus efficaces. Seriez-vous prêt à vous mobiliser dans l'action et sous quelles formes : nous attendons vos remarques par mail <mailto:snu67@snuipp.fr>

Aide personnalisée :60 heures, le SNUipp67 rencontre l'IA

Au niveau national et d'après les chiffres du ministère 19,13% des élèves bénéficieraient de l'aide personnalisée (AP). L'organisation la plus retenue est de 4 fois 30min (47,29% des élèves), puis de 1 fois 2heures (28,26%), et de 3 fois 40min (15,15%). Les moments de la journée consacrés à l'aide se répartissent entre midi et deux pour 42,49% des élèves, après la classe pour 32,69%, le matin pour 12,93%, le mercredi pour 4,11% et selon des formules mixtes pour 7,78%.

Et nous ? Et nous...dans plus de 90% des cas c'est 2 fois 1 heure après la classe ! Vivement que les conseils des maîtres puissent décider comme le permet la circulaire ministérielle et comme c'est visiblement possible dans le « reste de la France » !

Le 6 novembre nous avons rencontré l'Inspecteur d'Académie à ce sujet.

Le SNUipp67 a indiqué à l'Inspecteur d'Académie qu'il souhaitait revenir à un « cadrage » plus conforme à la circulaire ministérielle qui laisse une certaine autonomie aux équipes des écoles.

-L'IA dit qu'il sera plus « libéral...? » l'an prochain puisque nous aurons plus d'expérience quant aux pratiques. Il imposera toujours un cadrage départementalprobablement plus « souple ».

En fonction des projets et des situations particulières des écoles, des modalités d'organisation différentes de celles de cette année pourront être envisagées.

L'IA est favorable à ce que des écoles puissent travailler le mercredi matin (AP ou temps d'enseignement général) afin d'alléger les journées de classe des élèves et que l'aide personnalisée puisse se faire plus tôt dans l'après midi. Le temps de présence des élèves ne serait plus supérieur à 6h par jour.

Le temps d'AP pourrait également se prendre sur la pause méridienne à condition que les enfants gardent 1h30 de coupure : l'IA reste un peu réticent sur cette proposition.

L'IA semble plus sceptique sur la possibilité de fixer l'AP le matin avant la classe au rythme de 4 fois 30 minutes par semaine.

Pour l'an prochain, le SNUipp67 soutiendra tous les projets des écoles qui respectent le cadrage ministériel et nous nous opposerons aux IEN qui ne les valident pas sous de faux prétextes.

Nous avons alerté l'IA sur les pratiques d'IEN qui placent des animations pédagogiques au même moment qu'une séance d'AP.

-L'IA a trouvé cette situation « anormale » et demandera aux inspecteurs d'y mettre un terme.

Nous rappelons la consigne du SNUipp67: si vous avez « raté » une séance d'AP à cause d'une animation pédagogique à laquelle vous avez été convoqué vous n'avez pas à la « rattraper ».

Nous lui avons rappelé notre opposition à ce que des collègues puissent voir leur temps d'AP intégré à une inspection.

-L'IA signale que ce temps scolaire fait partie du temps « inspectable ». Des documents pédagogiques seront fournis aux enseignants au mois de janvier...pour cette année il a donc demandé aux IEN qui visitent des AP de ne pas inspecter pendant l'AP sauf demande expresse des collègues. Il rappellera cette consigne aux IEN lors du prochain conseil d'IEN.

Le SNUipp67 a évoqué le problème de l'absence d'un collègue et de son non-remplacement.

-L'IA a reconnu qu'il était plus aisé d'informer les familles à l'école maternelle puisque les collègues ont un contact direct avec les parents. A l'école élémentaire il estime qu'il est moins facile de les prévenir. En tout état de cause il ne donnera aucune consigne spécifique.

Le SNUipp67 donne comme consigne aux directeurs et adjoints d'informer les familles de l'annulation de la séance d'AP et de ne pas répartir les enfants ...sinon l'aide personnalisée se transformera peu à peu en « garderie ».

Le SNUipp67 a rappelé à l'IA la conscience professionnelle des enseignants...qui ne laissent aucun enfant quitter l'école sans avoir expressément prévenu au moins l'un de ses parents .

RASED : Continuons à agir !

Continuez à signer massivement **la pétition pour sauver les RASED** à l'initiative d'un certain nombre d'organisations : SNUipp-FSU, SGEN-CFDT, SE-Unsa, SUD Education, SNUDI-FO, SMedEN-FO, FNAME, FNAREN, AFPEN.

Vous la trouverez en ligne à l'adresse suivante : <http://www.sauvonslesrased.org/>

Infos syndicales 2008/2009

Même si vous vous êtes déjà inscrit aux 18 heures d'animation vous pouvez tout de même venir à une RIS.

La présence à une réunion d'info syndicale est à décompter du quota des 18 heures dues pour les animations pédagogiques. Même s'il s'agit d'une « animation obligatoire » vous pouvez venir à la RIS. Vous avez droit à 2 x 3h sur votre crédit d'heures. Les IEN sont informés que , même si vous êtes inscrit à 18h d'animation ,vous êtes susceptibles de ne pas atteindre ce quota.

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole JF Wentzel WISSEMBOURG	Mercredi 26 novembre 2008	1 place Bucer WISSEMBOURG	9h-12h
Ecole Elémentaire INGWILLER	Mercredi 14 janvier 2009	Rue des Ecoles INGWILLER	9h-12h

Ecole Elémentaire DRULINGEN	Mercredi 21 janvier 2009	Rue de l'école DRULINGEN	9h-12h
Ecole Elémentaire SCHIRMECK	Mercredi 28 janvier 2009	2 place de la gare SCHIRMECK	9h-12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux... il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (**vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence**) une semaine avant la date de la réunion.

Elections professionnelles du 2 décembre 2008

**Un enjeu essentiel pour la profession : voter et faire voter c'est défendre l'école et ses personnels !
Parce que les élus du SNUipp67 agissent avec VOUS ! Votez pour la liste du SNUipp67 !**

Pour voir le SNUipp67 à Paris (le 19 octobre) et dans « Libé » du 20 octobre

Pour tout savoir sur :

- le rôle des élus du personnel
- les résultats des élections passées
- la liste des écoles qui seront « bureau de vote ».
- Les modalités du vote par correspondance
- la «profession de foi » du SNUipp67.

[Cliquez ICI](#).

Seuls les enseignants nommés sur des postes dans des écoles d'au moins 8 classes voteront le 2 décembre entre 9h et 15h. Tous les autres collègues (soit les deux/tiers) votent par correspondance. L'a vous a déjà fait parvenir le matériel de vote.....n'attendez pas.....**VOTEZ sans attendre !**

CAPD « Promotions » du 18 décembre 2008

La date approche...syndiqué(e)s ou non ...vous pouvez télécharger, [ICI](#), votre fiche de suivi syndical et nous la renvoyer pour que nous suivions votre dossier lors de cette CAPD.

Les enseignants qui nous font parvenir leur fiche de suivi seront informés dès la fin de la CAPD.

Informations nationales

Permutations informatisées Changement de département

Le Calendrier 2009 est maintenant connu : saisie à partir du 20 novembre.

Pour connaître la marche à suivre : [cliquez ici](#).

Démantèlement du service public d'éducation (suite) Financement des écoles privées par les municipalités.

Le Sénat veut modifier l'article 89 pour permettre son application. Cet article impose aux communes le financement des écoles élémentaires privées sous contrat y compris quand elle est située dans une autre commune mais scolarise un enfant de la commune. Cet article a donné lieu à de multiples interprétations et plaintes.

La proposition des sénateurs : « ... cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans une école publique ou lorsque la fréquentation par celui-ci d'une école située sur le territoire d'une autre commune que celle où il est réputé résider trouve son origine dans des contraintes liées 1° Aux obligations professionnelles des parents... 2° A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ; 3° A des raisons médicales.» Après la suppression de la carte scolaire, la possibilité de séparer les filles et les garçons, voici qu'arrive l'obligation – et pour quelles raisons !!! – pour les mairies de financer les écoles privées où qu'elles se trouvent.